

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 61 (1923)  
**Heft:** 22

**Artikel:** Souvenirs d'un vieux carabinier  
**Autor:** Depallens, Et.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-217988>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE  
PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
PUBLICITAS  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1923 pour **3 fr. 50** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



LE CACHET  
DE DAVEL



Nous avons la chance de pouvoir reproduire ici un excellent dessin du cachet armorié de Davel. L'armoirie porte une sorte de petit récipient à couvercle. A côté de la reproduction du cachet nous donnons ici un agrandissement de l'écu. Dans le chapitre sur l'*Iconographie de Davel* que M. Maurice Barbey a publié dans la belle étude historique : *Le Major Davel*, cet auteur dit que l'on a voulu voir dans cet objet une boîte dans laquelle les notaires conservaient jadis leurs pains à cacheter. Davel se servait de ce cachet pour sceller sa correspondance personnelle, ainsi sa lettre du 1<sup>er</sup> avril 1723 adressée au major Tacheron, à Moudon, porte ce cachet.

Ces armoiries ont déjà été publiées par M. Fréd.-Th. Dubois dans son *Calendrier héraldique vaudois*, de 1907.

## BOIU ET SON BOURRISCO

**B**OIU était bétor, écoué, pos fini, toïtose, manguelion, mau covâ et bite à medzi dâo triplet. Et tot parâi l'avâi su trovâ onna fenna et élèvâ on bourrisco. La fenna était onna galéza pouponna et lo bourrisco était asse pouet et dépliémâ que Boiu. Lo bourrisco était vilhio quemet lè pierre et la fenna était dzouvenetta. La fenna s'appelâve Madelon et la bite Madelon.

Magnu n'avâi jamé z'on z'u fé l'amou, mâ Madelon l'avâi on boun' ami que n'étai pas Boiu, et que l'avâi à nom Josaphâ et que vagnâi trovâ Madelon ein catson de Boiu.

On coup Boiu s'e dit dinse :

— Lo Magnu s'e bin cassâ du quaque temps. Mê faut lo veindre devant de pèdre dessu.

Boiu l'a dan coumeinci à revoudre son bourrisco, lâi parâi lè pi, lo bichomâ bin adrâ, l'êtrelli, lâi fére brelhi lè pâ de la coma et de la quvetta, que l'ein était vagnâi tant galé qu'on arâi de on bourrisco cathécuméno, li que l'avâi vu lo Sonderbon.

La senanna d'apri que l'étai la fâire de Mâdon, Boiu preind lo Magnu et la Madelon et via po la fâire po eingueusâ on fou.

N'avant pas fô dou ceint pas que l'ant reincontrâ lo Josaphâ que l'allâve assebin à la fâire. La serpeint ! étai-te pas d'accôu avoué la Medelon ! De bi savâi ! Mâ fasâi était de rein. Ie dit dinse à Boiu :

— Mâ ton bourrisco pâo pas ein-an ! On djura que ie minne son einterrâ ! Faut lo portâ on bet !

On arâi de que clli sacré Magnu lo fasâi es-pré. Tosâi la rita, sè fotâi dâi bêtset, ellinnâve la tita et sociâve épais quemet se voliâve sobrâ. Ora que l'étai tot batteint-nâovo et retyeint pè lè pâi quemet on poliein, martsive quemet on ruive. Pas moian de le veidre dinse caduco.

Et min de remido lâi fasâi : l'aveina, lo pan, l'écourdjâ, rein, pas mé qu'on dzénâo de vilhie fenna po copâ dâo bûro.

Po fini, lo Josaphâ dit dinse à Boiu :

— On va passâ tot astout devant on apotiquero. Foudrài lâi démandâ oquie po lo fêre avanci.

L'è cein que l'ant fê. L'apotiquero lâi a bailâi onna puffetta que lâi avâi rein qu'à lâi betâ deso la quvâ po fêre effé.

Adan, on quart d'hâora devant Mâodon, vaité Boiu que preind sa puffetta, sè crêtche on bocon su lè man, lâive la quiûva âo tsevau à grante z'orolhie, et lâi bete la puffetta mouva à la bou-na pliée.

Lo Magnu ne fâ ne ion, ne dou ; lâive lo train de derrâ, coumeince à fêre fû dâi quattro pi et sè met à corre, corre tant que pouâve éteindre. Clia puffetta, que l'étai prâo su dâo pâivro, lâi baillive dâi tsambe à revêndre.

La Madelon s'est met à trottâ derrâ et lo Josaphâ, que l'avâi einvyâ de la remollâ ein catson dâo vilhio, à lâi corre aprî. Et lâi avâi à rire de vêre.cliâo trâi z'estafia : lo bourrisco âo dissime galop, la Madelon, et lo Josaphâ que l'avâi binstout zu rattrapâ sa boun' amie.

Lo vilhio Boiu, tot einmangueliounâ n'avâi mi de fooce po corre. Sè peinsâve que n'allâve jamé revère son mondo. Sè revire dan, va vê l'apotiquero et lâi fâ :

— Phramaciens ! phramaciens ! betâ mè assebin de noûtra puffetta à la mîma pliée po mè fêre corre sein quie... jamé porri racrocisi mon bourrisco et ma fenna !

Marc à Louis du Conteur.

## SOUVENIRS D'UN VIEUX CARABINIER

Un vieux carabinier vaudois adressa jadis de Quilotta, au Chili, à la « Gazette », une longue lettre où il rappelle quelques souvenirs et dont nous extrayons ce qui suit :

**I**A Gazette du 30 septembre dernier et son compte rendu de la fête des carabiniers à Vallorbe, ont réveillé en moi de tels souvenirs que je prends la liberté de vous les conter; ce sont ceux d'un *vieux* carabinier, je ne dis pas d'un *ancien* carabinier parce que les carabiniers de mon époque restent carabiniers toute la vie !

Donc, en l'an 1865, sur la place des Glariers, à Bex, le 28 mars, avait lieu ce qu'à l'époque on appelait « l'essai des carabiniers ».

Cette année-là l'hiver avait duré jusqu'au 1<sup>er</sup> avril et nous eûmes la sécheresse jusqu'au 25 juillet, jour d'ouverture de la fête des vignerons; il y eut une magnifique récolte d'un des meilleurs vins du siècle passé. La fête fut prolongée de deux jours, la pluie ayant arrosé acteurs et actrices, Déesses et Grands Prêtres.

Ce jour d'essai il neigeait à gros flocons. Notre mannequin de six pieds de haut et deux de large avec un carton et une petite mouche, à la

distance de 600 pieds était comme dans la brume. Le fourrier Paris, abrité sous un vaste parapluie, récapitulait les résultats, entouré du lieutenant Moreillon et du commandant Rosset coiffé du chapeau gansé. Nous étions 41 candidats, et je tirai le premier, mettant en plein dans la cible. L'essai suivait son cours, les 41, les uns après les autres passaient devant le mannequin.

A fin mars, les jours sont encore courts, le lieutenant dit : « Toutes les recrues qui auront leurs douze coups sur 18 dans la cible seront reçues. » Pour mon compte treize coups avaient suffi, j'avais terminé. « Tu t'es bien comporté, me dit le commandant, qui était là à ce moment, je te félicite. » Et il me serrâ la main.

Combien vivent encore de ces jeunes soldats qui avaient 19 ans en 1865 ? Je suppose que nous ne sommes pas nombreux. A une époque plus ancienne les essais étaient encore plus faciles. On racontait que Vuichoud de Pertit, le père de Vuichoud-Marquis, avait aussi fait l'essai et comme il était fils de carabinier et riche, il était impossible qu'il ne fût pas carabinier. On tirait alors avec les carabines à mailloche à 150 pas ; le marqueur allait se cacher derrière un obstacle quelconque.

L'année suivante on était appelé à l'école militaire. Le canton de Vaud, toujours zélé pour le militaire et qui avait alors de l'argent, se payait un cours préparatoire pour les carabiniers qui étaient considérés comme arme spéciale. Ce cours durait huit jours, sous les ordres des instructeurs Jaquet, Fatio et Cie; on n'y faisait pas des études bien brillantes. Jaquet, un bon type, leste, tout pour la parade nous disait : « Vous me foutez des alignements aussi droits que mon bras quand je me mouche. » Un jour où nous étions à l'un des bouts de la place du château et j'étais guide de droite, il me dit : « Vous irez droit contre cette porte, regardez-la bien, il y a une mouche sur la serrure ».

Enfin, au bout d'une semaine, après avoir suffisamment fait de « tournez à droite, tournez à gauche », nous partîmes pour Winterthour, faire la fameuse école fédérale sous les ordres du colonel Hess, de Zurich. Pour la première fois, on nous fit faire de l'école de bataillon. L'école était divisée en 4 compagnies de 76 hommes chacune; deux de Vaudois « l'île Waadt-länder », disaient les Zurichois; les deux autres se composaient de Genevois, Fribourgeois, Valaisans et Neuchatelois.

La nôtre était commandée par Louis Coigny, ancien receveur à Vevey, qui faisait son école de lieutenant. Je ne m'étendrai pas sur les détails de cette école qui comme les rhumes mal soignés dura 42 jours; ces écoles, à peu de chose près étaient toutes les mêmes, à quelques détails humoristiques près.

Nous fûmes inspectés par le vieux colonel Isler, dit « Rebroussepôil ». Cette nouvelle combinaison de bataillon de carabiniers semblait ne lui plaire qu'à moitié; à l'examen théorique, il s'adressait aux sous-officiers surtout; au sergent-major Millioud, de Suchy, il demanda qui commanderait la compagnie au cas où tous les officiers seraient morts ?

— Le colonel, répondit Millioud qui n'avait probablement jamais envisagé pareille occurrence.

Comme cette réponse avait été donnée à voix basse le colonel n'entendit pas et demanda « Was hat er gesagt ? » Le sergent-major répondit Coigny. Millioud passa ainsi à la postérité : on ne l'appela plus que le colonel Millioud.

Trois semaines après l'école militaire nous partions pour le fameux rassemblement de troupes du « camp des pommes de terre ». Comme je l'ai dit plus haut, le canton de Vaud qui avait de l'argent se payait jusqu'à des rassemblements de troupes, sous les ordres des colonels Borgeaud et Tronchin.

Nous étions organisés en bataillons, et nous faisions des manœuvres autour de Prahins; notre bataillon était sous les ordres du major Bron, du château d'Oron (le majo Bron, comme on disait, qui avait 14 fils, tous à table). Voici comment il donnait ses ordres à ses capitaines : « Quand je commanderai... etc., toi Glardon, ta 10, tu iras dernier la 8 et toi Greyloz, ave ta 30, tu iras dernier la 10. » Greyloz qui était d'Ollon, — un homme énergique, — répliqua : « Eh bien ! s'il faut aller dernier, on ira dernier ». Après cela vous pouvez juger du reste. Moi qui sortais de l'école fédérale de Winterthour je trouvais cela un peu drôle !

Un jour, pendant les grandes manœuvres, nous étions aux environs de Pomy déployés en tirailleurs au pied d'une pente assez forte. Un bataillon — c'était le 46 je crois — était sur la hauteur; le premier rang était à genou, on entendait les officiers faire leurs recommandations pour un feu de salve. « Pas de bavures, comme un seul homme, que pas un coup ne parte avant le commandement de « feu ». Auguste Chesseaux-Puenzeux, de Territet, notre lieutenant, nous disait : « Attention aux baguettes, couchez-vous. » On entendit : Joue, pan, pan, pan, le commandement de feu se perdit dans le gros tas; encore quelques coups égrenés et ce fut terminé. Un escadron de cavalerie vint nous sabrer; on lui lâcha quelques coups de carabine et il disparut comme il était venu. Tout se passa en douceur. Deux ou trois jours après, on fit une entrée triomphale à Lausanne en défilant devant le Conseil d'Etat en corps et maints jolis minois qui n'avaient d'yeux que pour les chapeaux à plumes. Puis on regagna nos villages pour préparer la vendange qui cette année fut très belle; le 1866 resta avec le nom de Bismarck. On dit adieu au Majo Bron et ses 14 fils.

En 1869, nous eûmes autour de Bière un nouveau rassemblement de troupe, sous les ordres du colonel Emile Bonnard. Le bataillon était de 4 compagnies; on y avait ajouté la 3 qui était de Lausanne et Lavaux. Le commandant était une autre paire de manches; Bonnard était un officier dans toute l'acceptation du terme.

Pendant ces manœuvres nous avions campé au « Milieu du Monde », dans un petit terrain plat entre Orny et le fameux moulin; la musique avait joué des airs de danse et les demoiselles d'Orny avaient bien voulu nous faire jouer de leurs gracieuses gentillesse. Pour ma part j'avais fait quelques danses avec la maîtresse d'école laquelle, contre l'habitude, était assez jolie. (Que les institutrices vaudoises pardonnent à notre correspondant. Réd.) Une idylle était en train de s'esquisser quand sonna la retraite, trop tôt pour le pauvre carabinier !

Nous logeâmes encore une fois à Orny en revenant de la frontière en 1871, cette fois chez les bourgeois. Je ne trouvai pas la maîtresse d'école; nous avions pourtant dansé à l'auberge.

Votre collaborateur Pierre Deslandes nous a dit, dans une de ses spirituelles *Lettres du Milieu du Monde*, comment on fait aujourd'hui le gâteau aux pommes. De mon temps les fruits étaient coupés en quartiers; aujourd'hui les dames d'Orny les coupent en fines tranches. Mes filles — j'en ai trois — font maintenant le gâteau à la mode d'Orny; je remercie la *Gazette* de nous en avoir donné l'excellente recette.

Enfin, pour terminer, laissez le vieux carabinier dire sa reconnaissance à M. Benjamin Valotton pour le plaisir qu'il lui a procuré avec

son article sur la fête des Carabiniers à Vallorbe. Dites-lui aussi que j'ai lu tous ses livres, sauf le dernier sur la guerre et que je ferai mon possible pour me le procurer.

Je vais après demain à Valparaiso expédier une lettre pour « rafraîchir » mes abonnements. Cela devient onéreux car notre change est bien bas et il y a peu d'espoir de le voir monter.

*Et. Depallens.*

— **En ville** — Eh bien ! père Baudet, votre fils a-t-il trouvé une bonne place à Paris ?

— Oui ! Il est entré dans un café comme plongeur... lui qui, en partant, ne savait même point nager !

**Pas moyen de s'y tromper.** — L'autre jour, un citadin se présente à l'entrée d'une ferme et interroge l'un des enfants de la maison :

— Ton papa est-il ici ?

— Oui, mossieu. Il est en train de donner à manger aux cochons dans le « buaton »

Et le gamin, candide, d'ajouter :

— Oh ! Vous voulez assez le reconnaître: il a mis un bonnet !

**Pauvre compositeur.** — *Le musicien.* — Que pensez-vous de ma nouvelle chanson ?

*Le critique* — Elle a besoin d'être ventilée.

*Le musicien.* — Comment cela ?

*Le critique.* — Mais oui, l'air ne vaut rien.

#### SOCIÉTÉS DE TIR DISPARUES

M. F. Isabel, dont on connaît l'érudition dans tout ce qui concerne l'histoire de la contrée, a bien voulu adresser à la « Feuille d'Avis du district d'Aigle » les lignes ci-après concernant nos abbayes vaudoises.

**T**E Tir cantonal et la journée des 124 abbayes nous ont remis en mémoire non seulement l'origine de ces anciennes sociétés et les deux papegaïs de Moudon que M. Meyer a bien voulu faire figurer pour la première fois au cortège costumé, mais aussi l'existence de quelques autres associations moins en évidence et qui ont disparu.

Quoique les fusils et les pistolets aient été inventés vers 1380 en Italie (à Pérouse et à Pistoia), ce n'est qu'en 1703 qu'on abandonna l'arc, l'arbalète, la pique et la hallebarde. Toutefois les armes à feu furent essayées et pratiquées avant cette date dans les tirs. Les unes s'appelaient arquebuses, d'autres étaient le grand et le petit mousquet, et plus tard le mousqueton. De là vint le nom de mousquetaires qui a été usité dans notre armée jusqu'en 1874; les soldats de ce corps avaient des épaulières vertes à torsades rouges.

Une preuve qu'on tirait avec des armes à feu, nous est fournie par un document de 1663 où l'on passa à Aigle une inspection des 200 hommes qui formaient la première compagnie de nos Quatre Mandements. Outre ce que les particuliers avaient montré, la commune d'Aigle avait 150 kg. de poudre, 35 kg. de plomb et 80 liaisons de mèches ; Yvorne 30 kg. de poudre ; Noville 20; Roche 16; Rennaz 7 ½; Chessel 5, et presque autant de plomb et de mèches pour mousquets. Il y avait cependant encore un bon nombre de piquiers et de hallebardiers non pourvus d'armes à feu; le service militaire était exigé de 15 à 55 ans; en 1698, de 16 à 60 ans.

A Bex les premiers tirs remontent à 1631.

A Ollon en 1661 (oct. 19), au nom de la commune, le syndic acheta entre Trécort et la grotte de Morisaz, la ligne du « Tirage à la cible aux prix des Mousquetaires »; à une date imprécise on la transféra Derrière la Roche, puis en 1860 à l'Arcossay, enfin vers 1877 en Bruet, quand prit fin le Tir de commune et vu l'emploi des armes à longue portée. Ce tir, où chaque Dizaine était bien représenté, eut parfois de beaux prix, aussi en 1783 on put distribuer aux tireurs 82 objets en métal (étain fin ou cuivre) et sept ou huit en espèces; ces objets étaient marqués des initiales du possesseur. Les tireurs étaient déjà divisés en groupes qu'on appelait granges; J.-P. Roud était porte-enseigne cette année-là.

Aux Ormonts, bien avant les abbayes, il y avait des tirs où les communes s'invitaient réciproquement et où LL. EE. donnaient ce qui

formait le 1er prix. En 1756, un de ces tirs eut lieu Vers l'Eglise, à l'opposite des fenêtres de la vieille cure (aujourd'hui auberge) et un nommé J. Pichard était roi du tir. La parade avait un tambour.

En 1671 Ollon envoie son député (P. Greyloz) à Berne pour tâcher d'obtenir d'établir une abbaye de mousquetaires ou fusiliers.

En 1657 les Mousquetaires d'Aigle, qui tiennent le jeudi, eurent un deuxième jour de tir le 14 mai, un troisième le 28 mai et un quatrième le 11 juin. Il y avait 21 prix chaque fois. Les tireurs étaient au moins 54 de tout le mandement. Ch. Clavel eut le 1er prix cette année-là.

Comme insignes, il est à remarquer que Vevey avait les *Echarpes jaunes*, Montreux les *Echarpes blanches*, et Bex les *Echarpes bleues*, remplacées plus tard par un cordon d'un bleu vif, ce qui fit tomber en désuétude la première appellation. D'autres sociétés adoptèrent un brassard ou une cocarde. Pompadour avait l'*Abbaye verte*; Ormont aussi (cordon vert).

Gryon et Lavey ont toujours eu leur *Tir de commune*, Bex aussi. L'origine de leurs fonds pourrait être l'argent de guerre que Berne se décida à restituer au château d'Aigle en 1794 en abolissant la *Bourse militaire* qu'alimentait un ancien impôt de guerre dès 1656. Il semble que LL. EE. pressentaient l'approche de la Révolution.

En 1813, à l'Abbaye de Sallaz, eut lieu un tir où l'on vint même de Vevey.

Le *Tir des Mineurs*, dès 1837 avait, à l'origine, des cibles portatives que l'on plaçait tantôt ici, tantôt là, jusqu'à ce qu'on eut une ligne de tir définitive.

Antagne eut sa société de tir entre 1866 et 1890 environ; sa ligne fut d'abord En Champigny, tout à l'Est, et plus tard tout à l'Ouest du village, sous les châtaigniers séculaires de la Tour Noire. Chesières avait, vers 1870 à 77 sa Société de tir et son drapeau aux couleurs communales. Arveye en 1882 avait la sienne, composée de 32 tireurs qui reçurent pour 250 francs de prix. St-Trophime a encore ses *Amis de la Tour*; et à Panex une société de chant se tourna en société de tir.

Les Plans de Fenières eurent leur société de tir fondée en juin 1879; Fenières eut la sienne; cet endroit, peu ensoleillé en hiver, avait cependant son tir le jour du Nouvel-An.

En 1864 il y eut à Villeneuve les 30 et 31 juillet, un grand tir de district. La *Sentinelle*, des Diablerets, qui a, nous dit-on, changé de nom, existe encore. Le tir intercantonal du Sennetsch, à 2200 mètres d'altitude, sur des cibles portatives, n'a plus eu lieu dès 1886.

On ne sait pas la date de fondation de la *Liberté suisse*, de Rougemont (en 1875 elle existait déjà), ni du *Cordon Rouge* de Noville.

Puis, de notre souvenance, furent fondées, sur d'autres principes que les abbayes, les *tirs francs* (où chacun a accès) et les *Sociétés du Stand*: à Aigle (1876), Bex (1880), Diablerets (1882), Villeneuve (1912), Leysin (1920).

Terminons en signalant une spécialité des valées de la Gryonne et de l'Avançon, les tirs et sociétés qui ont pour cible un mannequin, imitant un soldat étranger. Celui qui avait le coup le plus centré, au cœur, obtenait avec son prix le mannequin lui-même, qu'il clouait sous l'avant-toit de son bâtiment, en souvenir.

L'un des plus anciens se voyait à Chesières, non loin de la poste, et imitait un grenadier napoléonien à chapeau gansé. Un contemporain l'avait vu, enfant, le jour où il avait été amené là; ce mannequin avait en plus six petites cuillers fixées au dos ou à la poitrine !

Dans je ne sais plus quel tir, le mannequin représentait un uniforme prussien ou d'un guillaume quelconque. Un Prussien authentique, ayant passé par là, s'en offusqua et n'eût pas demandé mieux que de causer à notre pays un ennui diplomatique ! Nous aimons à croire que la dernière guerre l'aura satisfait. Bismarck est bien mort.

F. I.